
Bibliothèque et Archives Jean-Léon-Allie Library and Archives
Service d'archives – Archive Services

**Fonds A USP-11 – Faculté de droit canonique.
2014-
0,17m de documents textuels.**

[Voir le Fonds A USP-01 : section EC, pour documents antérieures].

Histoire administrative :

L'Université d'Ottawa reçut l'autorité de conférer des grades ecclésiastiques par la Lettre apostolique de Léon XIII, *Cum Apostolica Sedes*, du 5 février 1889.

La Faculté de droit canonique fut créée comme faculté séparée de la Faculté de théologie en 1929, puis fut réorganisée après la promulgation de la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus*, le 24 mai 1931. Le Père J.M. Rodrigue Villeneuve, omi, en a été le premier doyen.

À la suite du concile Vatican II, le programme fut mis à jour afin de répondre aux exigences de l'enseignement universitaire contemporain de même qu'aux nécessités actuelles de la pastorale. En 2002, le Saint-Siège promulguait de nouvelles normes réorganisant l'enseignement du droit canonique. Ces normes ont rendu nécessaires une révision complète et une expansion du programme, qui furent achevées en 2004-2005. Les programmes et les descriptions de cours offerts par la Faculté reflètent les exigences des nouvelles normes.

Les grades ecclésiastiques sont décernés en vertu de la charte pontificale de 1889. Les grades civils sont conférés conjointement par le Sénat de l'Université Saint-Paul, en vertu de sa charte civile de 1866, et par le Sénat de l'Université d'Ottawa, établissement fédéré avec l'Université Saint-Paul.

Portée et contenu :

Les documents de ce fonds témoignent des fonctions de la Faculté de droit canonique au sein de l'Université Saint-Paul.

Il contient les dossiers de planification et de gestion de la faculté d'enseignement. On y retrouve entre autres, des procès-verbaux, des rapports de programmes, des discours ainsi que de la correspondance.

Source immédiate d'acquisition :

Transfert administratif.

Restrictions d'accès :

Les documents sont ouverts à la consultation, mais ceux contenant des informations personnelles et confidentielles sont restreints à la consultation et à la reproduction.

Tous les documents sont soumis à la Loi sur les droits d'auteur.

Le Service des archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.

Instrument de recherche :

Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.

Accroissements :

D'autres versements sont attendus.

Documents connexes :

Université Saint-Paul : fonds A USP-01 : section EC.

Archives de l'Université d'Ottawa (fonds 31).

Archives Deschâtelets-NDC, Richelieu (Québec) info@archivesdndc.com